

# Compte-rendu du Conseil d'administration FCS/ComUE/CA provisoire Université PSL Jeudi 19 décembre 2019

En préambule, Alain FUCHS, Président par intérim de l'Université PSL et Président de la FCS, remercie les administratrices et administrateurs pour leur mobilisation malgré les difficultés de transport. Il propose d'adapter le déroulé du Conseil d'administration à ces circonstances particulières.

Concernant les pouvoirs et procurations, il est à noter que

- L'INSERM est représenté par Camille CHAUDONNERET ;
- Le Collège de France est représenté par Marylène MESTON de REN ;
- Le CNRS est représenté par Véronique DEBISSCHOP ;
- Le CNSAD est représenté par Claire DELCROIX ;
- Chimie ParisTech est représenté par Marc MORONI ;
- MINES ParisTech est représenté par Hélène LE DU ;
- L'ENC est représentée par Pierre BARRY.

# Concernant la FCS, la ComUE et l'Université PSL, il est à noter que :

- Faten HIDRI donne procuration à Hélène LE DU.

#### Concernant la FCS:

- Geert BOUCKAERT donne procuration à Claude CATALA;
- Mostapha BOUSMINA donne procuration à Isabelle HUAULT;
- Eric CARREEL donne procuration à Vincent CROQUETTE ;
- Detlev GANTEN donne procuration à Véronique DEBISSCHOP;
- Serge LASVIGNES donne procuration à Alain FUCHS ;
- André LEVY-LANG donne procuration à Marc MORONI ;
- Yacine OUSSAR donne procuration à Bruno MABBOUX ;
- Dominique PERRAULT donne procuration à Marc MEZARD.

### Concernant la ComUE et l'Université PSL, il est à noter que :

- Dina BACALEXI détient les procurations de Sophie BERNARD et de Frédéric BOLLER;
- Dominique MEDA détient les procurations de David SCHREIBER et de Baptiste CECCONI ;
- ORLAN donne procuration à Alain FUCHS.

Pour chacun des CA, le quorum est atteint.

#### RETRAIT DE POINTS à l'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'annonce faite en amont de la séance, on annonce le retrait de plusieurs inscrits à l'ordre du jour :

- B. 2 Délibération de délégation du diplôme Mode et matière (ENAMOMA)
   à Dauphine (ComUE)
- B. 7. Convention Parcours du Master Civilisations, cultures et sociétés EPHE (ComUE)



- B.10. Convention Parcours du Master HAA EPHE (ComUE)
- B.16. Convention de reversement CEA > PSL France génomique (ComUE)

Plusieurs ajouts sont par ailleurs effectués :

- Au point A.3, ajout d'une convention de partenariat avec l'ENA.
- B.24. Convention PSL-CNSAD pour le financement d'un atelier « Danse, Théâtre et interprétation » ;
- B.25. Convention PSL-CNSAD de reversement des crédits attribués dans le cadre de la semaine inter-écoles 2019 ;
- B.26. Convention PSL-Fémis de reversement des crédits attribués dans le cadre de la semaine inter-écoles 2019 ;
- B. 27. Classement des candidats auditionnés sur le poste de PRAG en anglais du CPES (en formation restreinte avec les administrateurs enseignants-chercheurs et assimilés).

En ouverture de la séance, une élue de la ComUE s'exprime au nom des élus de la ComUE qui assistent à la présente séance pour pouvoir permettre au budget d'être voté, tout en soutenant pleinement le mouvement syndical contre le projet de réforme des retraites.

# I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 novembre 2019 (FCS/COMUE/Université PSL)

Concernant le budget, un élu de la FCS demande d'ajouter la qualité de l'intervenant (représentant du Rectorat) qui a relevé la coquille et de mentionner le bon chiffre. Moyennant cet ajout,

- Le compte-rendu du Conseil d'administration de la FCS du 7 novembre 2019 est adopté à l'unanimité ;
- Le compte rendu Conseil d'administration provisoire de l'Université PSL du 7 novembre 2019 est adopté à l'unanimité;
- Le compte-rendu du Conseil d'administration de la ComUE du 7 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### II. ACTUALITES

Le DGS de PSL informe des résultats de la consultation électronique du CA provisoire de l'Université PSL relative aux modalités d'élection du Président de l'Université. Les trois délibérations soumises au vote ont été adoptées :

- Le Conseil d'Administration a approuvé l'appel à candidatures au poste de Président de l'Université PSL ainsi que sa version traduite en anglais ;
- Le calendrier de désignation du Président de l'Université PSL a été approuvé :
  - 4 décembre 2019 : publication de l'appel à candidatures pour le poste de Président ;
  - 31 décembre 2019 à minuit (heure française) : date limite de dépôt des candidatures ;
  - 30 janvier 2020 : transmission au Directoire par le comité de recherche des candidatures recevables ;
  - 4 février 2020 : proposition du Directoire pour le poste de Président, transmission au Conseil d'administration ;
  - 27 février 2020 : Conseil d'administration exceptionnel pour l'élection du Président.



- La composition de comité de recherche et d'identification des candidats au poste de Président de l'Université a été approuvée :
  - Michelle BUBENICEK Directrice de l'Ecole des Chartes ;
  - Claude CATALA Président de l'Observatoire de Paris ;
  - Baptiste CECCONI Représentant élu « Maîtres de conférence ou assimilés » au Conseil d'administration provisoire de l'Université PSL :
  - Vincent CROQUETTE Directeur de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris;
  - o Isabelle HUAULT Présidente de l'Université Paris Dauphine ;
  - Lorena KLEIN Représentante élue « Autres personnels » au Conseil d'administration provisoire de l'Université PSL;
  - Dominique MEDA Représentante élue « Professeurs ou assimilés » au Conseil d'administration provisoire de l'Université PSL;
  - o Michael WORTON Président du Conseil d'orientation stratégique.

#### III. POINTS DELIBERATIFS

# **APPROBATION DES POINTS SOUMIS A DEBAT**

#### A.1 BUDGET 2020 (FCS/UNIVERSITE)

Alain FUCHS informe que les budgets initiaux 2020 doivent être votés respectivement par les administrateurs de la FCS et ceux de l'Université PSL. Le conseil académique a émis un avis unanimement favorable concernant le budget de l'université lors de la séance du 16 décembre dernier. Le Directoire a validé les budgets à l'unanimité lors de sa séance du 17 décembre.

Le DGS de PSL présente le budget consolidé, le premier budget de l'Université PSL. Ce budget respecte les équilibres financiers et la soutenabilité des projets pluriannuels. Le DGS précise qu'il y a eu des efforts en matière de dépenses de masse salariale et de fonctionnement ; ces efforts intègrent une enveloppe de 300 K€ en vue d'une revalorisation salariale. Il ajoute que les enveloppes concernant les recettes incertaines sont inscrites à la même hauteur en recettes et dépenses (PRAIRIE, SFRI et IDéES) et qu'elles ne seront débloquées qu'après attribution par notification ou équivalent. Concernant les contraintes, il fait part du manque de connaissance de l'évolution de la subvention pour charge de service public, avec l'inscription uniquement de l'enveloppe de masse salariale suite au passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE : 860K€ - montant minimum).

Le DGS de PSL précise que la masse salariale s'établit à 11.735.575€ : la variation s'explique par le transfert des contrats doctoraux vers les établissements conformément à un vote en février des administrateurs.

Les postes supplémentaires à prévoir du fait du passage aux RCE ne sont pas à ce stade inscrits, PSL attendant la réponse de la tutelle.

Les appels à projets font l'objet d'enveloppes dédiées à la FCS : PRAIRIE à hauteur de 700K€ , SFRI –IDéES à hauteur de 2 000 K€.

Le DGS présente l'enveloppe de fonctionnement, ainsi que les financements, en précisant que la CVEC est inscrite au budget.



Une administratrice demande si la dotation IDEX est incluse au budget de l'Université ou de la fondation et souhaite savoir ce qu'il adviendrait en cas de non pérennisation de l'Idex. Le DGS de PSL rappelle que, conformément aux statuts, la dotation Idex sera affectée à l'Université PSL à l'issue de la période probatoire. L'impact d'une non-pérennisation de l'Idex ne porterait pas sur le budget 2020, mais sur celui de 2021. Le règlement de l'ANR prévoit en ce cas des mesures d'accompagnement (ensemble des salaires assuré pour six mois, contrats doctoraux assurés pour leur durée complète...).

Une élue souhaite savoir pourquoi le mécénat de BNP Paribas n'apparait pas dans le budget de l'Université PSL. Le DGS de PSL indique que la convention de mécénat est signée avec la fondation.

Une représentante des collectivités territoriales demande des précisions sur la baisse du budget affecté à la vie étudiante. Le DGS précise qu'il y a en réalité augmentation de ce budget : une ligne budgétaire spécifique CVEC a été ouverte. La Vice-présidente de la vie étudiante, responsabilité sociale et environnementale indique que le financement pour les autres actions reste identique.

Un élu de la FCS demande des précisions sur le financement des emplois BIATSS. Il est précisé que l'université est en attente de son plafond d'emploi et de sa subvention pour charges de service public. PSL espère une meilleure prise en charge de ses fonctions support.

Un élu de la FCS demande comment la revalorisation salariale sera effectuée. Le DGS indique que cette revalorisation fera l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux dans le cadre du CT et CSE. Trois enveloppes pourraient être établies, cette proposition reste à discuter avec les partenaires sociaux : augmentation / prime / prestations accessoires (chèques vacances, tickets restaurants...). S'agissant des salaires, la revalorisation ne serait pas générale ; l'idée serait de concentrer la majorité des efforts sur les salaires les plus faibles et de corriger les inégalités éventuelles de rémunération (fonctions / sexe / expérience).

Un élu de la FCS demande si les très hautes rémunérations vont être étudiées par le Comité des rémunérations. Le DGS rappelle que les rémunérations sont plafonnées et qu'il n'est donc pas prévu de les augmenter. Si elles l'étaient, le comité des rémunérations devrait être sollicité ainsi que le CA.

Le budget de la FCS est approuvé à l'unanimité. Le budget de l'Université est approuvé à l'unanimité (3 abstentions).

A.3 CONVENTIONS DE PARTENARIATS: BEAUX-ARTS DE PARIS (ENSBA), ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS (ENSAD), ECOLE FRANÇAISE D'EXTREME-ORIENT (EFEO), LA FEMIS (ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES METIERS DE L'IMAGE ET DU SON), ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA). UNIVERSITE

En préambule, Alain FUCHS rappelle que l'approbation de ces conventions de partenariat devra s'effectuer à la majorité des deux tiers. Cette approbation a valeur double : elle valide, outre la convention de partenariat, la modification de l'article 1.4.2. du règlement intérieur de l'Université PSL qui liste les établissements partenaires.



Les conventions soumises aux administrateurs répondent à deux cas de figure.

Le premier cas concerne les ex-associés de la ComUE, qui, avec la création de l'Université PSL, ont la possibilité de devenir partenaires de l'Université. Comme précédemment indiqué, ce changement d'appellation ne modifie en rien la nature des relations que l'Université entretient avec ces établissements. Ces conventions sur mesure permettent au contraire de mieux cibler notre commune action et de dessiner un horizon.

Parmi les conventions avec les ex associés, trois concernent les écoles d'art. Le CNSMDP aurait pu faire partie de cette première vague. Il ne l'est pas pour la simple raison que la nomination de la remplaçante de Bruno Mantovani n'est intervenue que la semaine du présent conseil et que la directrice par intérim, comme c'est l'usage, avait pour mission d'expédier les affaires courantes. La convention avec le lycée Henri IV est, elle, en cours, qui devra recevoir l'aval préalable du recteur.

Le deuxième cas de figure concerne l'ENA, qui n'était pas associée à la ComUE, mais qui souhaite devenir partenaire de l'Université. L'ENA et PSL travaillent depuis longtemps à un partenariat. Elles étaient convenues d'attendre la mise en place de la nouvelle Université pour signer une convention plutôt que de signer avec la ComUE, appelée à disparaître. Ce partenariat a pour ambition majeure de former au plus près de la recherche en train de se faire les futurs hauts fonctionnaires de l'Etat.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle que ces conventions ont été validées par le Directoire en date du 17 décembre.

Un élu de la FCS met en garde contre l'augmentation du périmètre de PSL, la dotation Idex demeurant identique, quelle que soit la taille de l'Université. Le DGS rappelle qu'il s'agit là de conventions de partenariat, qui n'ont pas d'incidence sur le périmètre de l'Université, qui se restreint aux seuls établissements-composantes et membres-associés.

Une élue de la ComUE interroge une éventuelle mutualisation des BIATSS à la suite d'une formulation dans la convention EFEO. Le DGS de PSL précise qu'il n'y a pas de mutualisation du personnel. Une représentante d'un chef d'établissement de la ComUE ajoute que la mutualisation faisait en l'occurrence référence à l'école interne.

Le partenariat avec l'ENSBA est approuvé à l'unanimité. Le partenariat avec La Fémis est approuvé à l'unanimité. Le partenariat avec l'ENSAD est approuvé à l'unanimité. Le partenariat avec l'EFEO est approuvé à l'unanimité.

Concernant la convention de partenariat avec l'ENA, Alain Fuchs salue la volonté de réforme menée par le Directeur de l'ENA qui consiste à former les futurs hauts fonctionnaires de l'Etat au plus de la recherche en train de se faire.

Un directeur d'établissement-composante indique que l'ENS a une Chaire en commun avec l'ENA; cette convention est une manière d'annoncer le souhait de PSL de travailler à la formation des élèves ENA.

Une Directrice d'un établissement-composante informe que l'Université Paris-Dauphine a déjà des formations avec l'ENA. Elle approuve l'idée que les énarques soient formés au plus près de la recherche, ce qu'approuvent à leur tour plusieurs administrateurs.

Une représentante d'un chef d'établissement-composante indique que les Mines accueilleraient des formations des élèves de l'ENA.

Le partenariat avec l'ENA est approuvé à l'unanimité.



# A.2 STRATEGIES (UNIVERSITE)

Le Président rappelle que les stratégies sont pluriannuelles. Elles sont actualisées chaque année et soumises au vote des administrateurs de l'Université. Ces stratégies ont fait l'objet d'un avis favorable du conseil académique, une seule voix s'est prononcée contre elles lors de la séance du 16 décembre. Ces stratégies ont de même été validées à l'unanimité par le Directoire le 17 décembre dernier. Les documents ayant été remis en amont de la séance, le Président propose de passer directement aux questions.

La stratégie Recherche et formation graduée n'appelle pas de question.

Concernant la stratégie Affaires académiques, une élue de la ComUE déplore le titre de la nouvelle Licence « Sciences pour un monde durable et impact positif » : l'expression « impact positif » ne renvoyant pas à une notion scientifique risque de décourager des collègues prêts à s'investir dans cette formation. La Vice-présidente Licence et affaires académiques indique que l'ensemble de l'offre de formation sera validé au printemps. Le DGS rappelle que l'expression « impact positif » a été, elle, votée l'an dernier par les administrateurs. Alain FUCHS ajoute que ce titre a déjà fait l'objet d'un changement, le titre initial se limitant à « Licence Impact Positif ». Il rappelle l'ambition de la maquette construite par le groupe de travail piloté par la vice-présidente licences et affaires académiques entourée par plusieurs collègues des établissements : il s'agit de répondre aux attentes d'une génération désireuse d'agir, mais qui ne dispose pas du socle scientifique utile pour le faire efficacement. L'introduction de « sciences pour un monde durable » vient rappeler la nécessité de ce socle. Le terme « impact positif » parle, lui, à cette génération. PSL les prend aux mots et leur offre les outils et la formation scientifique préalables à toute action. Alain FUCHS ajoute que ce premier cycle figure sous l'appellation « Sciences pour un monde durable et impact positif » sur Parcoursup. Comme pour toute formation, ce titre pourra évoluer : le CPES, par exemple, est amené à changer de nom. Il indique que pourrait être rédigé un court texte pour expliquer ce qu'on pourrait faire dans cette licence. Une représentante des collectivités territoriales propose que le titre soit raccourci à Licence « Sciences pour un monde durable ». Alain FUCHS explique que le titre ramené à la seule mention « sciences pour un monde durable » reflète bien le caractère pluridisciplinaire de la formation, mais ne met pas en avant la volonté qu'a PSL d'aider les étudiants à agir. Un chef d'établissement-composante fait part de son étonnement devant le temps passé par le Conseil d'Administration à discuter de ce genre de détail.

Revenant sur la double ambition d'internationalisation et d'ouverture sociale affichée dans la stratégie, une élue de la ComUE se demande dans quelle mesure les deux paramètres sont compatibles : les étudiants issus des lycées français de l'étranger ne sont généralement pas issus de catégories sociales diversifiées. La Vice-présidente Licence et affaires académiques rappelle que l'objectif peut être atteint et le Président ajoute que l'excellence et la diversité ne sont pas des notions contradictoires, ce dont témoigne une personnalité qualifiée de la ComUE en prenant pour exemple la réussite du CPES.

Concernant la stratégie internationale, un élu de la FCS demande pourquoi il n'y a pas de référence à HRS4R. La Vice-présidente relations internationales rappelle que les différentes stratégies se répondent : la partie HRS4R est couverte par la stratégie RH. Elle précise en outre qu'un chapitre de la stratégie internationale fait référence à la mise en place d'indicateurs de qualité, auxquels renvoie le processus HRS4R, qui est un dispositif parmi d'autres.



Les stratégies Vie étudiante et Ressources humaines ne font pas l'objet de question.

Concernant la stratégie développement, un élu de la FCS interroge une formulation sur la formation continue et rappelle qu'une comptabilité spéciale doit avoir lieu. Le Vice-président Développement propose de reformuler en reprenant les termes de la loi.

Avec ces ajustements, les stratégies sont approuvées à l'unanimité (trois abstentions).

# A.4 LISTE DES PROGRAMMES GRADUES (COMUE/UNIVERSITE)

Alain FUCHS informe que la date limite de dépôt des projets SFRI et IDéES a été repoussée au 10 mars 2020 à 11 heures. Il annonce la publication des documents servant de trame à la soumission des projets.

Concernant la liste des programmes gradués, le Vice-président Recherche et programmes gradués rappelle qu'elle a fait l'objet d'un consensus des différentes instances CAC et Directoire. Cette liste servira à étayer la réponse à l'AAP SFRI et IDéES. Cette liste n'est pas gravée dans le marbre ; elle pourra évoluer à la faveur des initiatives conformément au caractère évolutif des PGs.

La liste des programmes gradués est votée à l'unanimité.

# A.5 AVENANT N°6 DE LA CONVENTION IDEX (FCS)

L'avenant soumis par l'ANR a pour objet de préciser les modalités financières relatives à l'IDEX à la suite de leur évaluation.

L'avenant n°6 à la convention IDEX est adopté à l'unanimité.

# A.6 TABLEAU DE PROGRAMMATION PLURIANNUEL DE RECRUTEMENT (UNIVERSITE)

Conformément aux statuts, l'Université PSL définit une programmation pluriannuelle de recrutements. Cette programmation fait suite à la conférence RH annuelle qui s'est déroulée les 2 juillet et 5 novembre de cette année. Les propositions d'actions ou de politiques qui ressortent de cette conférence RH ont été intégrées à la stratégie de ressources humaines précédemment votée.

Un élu de la FCS évoque le recrutement d'un PRAG en langues et regrette qu'un « vrai professeur » n'ait pas été recruté. La Vice-présidente Licence et affaires académiques répond qu'un PRAG est un vrai professeur. La personne intervient en l'occurrence dans une spécialisation qui n'a pas de laboratoire correspondant au sein de l'établissement. Un chef d'établissement-composante précise que dans beaucoup d'universités le sujet de l'apprentissage des langues vivantes n'est pas traité par les enseignants-chercheurs qui pratiquent une recherche dans les domaines du type linguistique ou littérature. Une cheffe d'établissement-composante renchérit : à l'Université Dauphine il n'y a pas de programme de recherche spécifique en langue, mais des enseignements en langues vivantes.

Le tableau de programmation pluriannuelle de recrutements est adopté à l'unanimité avec 3 abstentions.



## A.7 SCHEMA PLURIANNUEL DU HANDICAP (COMUE);

La Vice-présidente vie étudiante, responsabilités sociales et environnementales présente les axes du schéma.

Une élue de la ComUE demande s'il existe un état des lieux du handicap psychique dans les établissements. La Vice-présidente indique que d'importantes mesures de sensibilisation et de détection sont prises dans les établissements pour inciter les étudiants à déclarer leur handicap psychique. Elle ajoute l'existence de formations sur le sujet, mais souligne la difficulté du recensement dans ce domaine.

Le schéma pluriannuel du handicap est adopté à l'unanimité.

## APPROBATION DES POINTS NON SOUMIS A DEBAT

Alain FUCHS invite les administrateurs à isoler les quelques conventions qui appellent selon eux des précisions ou des commentaires, de manière à pouvoir voter en bloc celles qui ne suscitent aucune question ou remarque de leur part.

# Les conventions B3, B9, B25, B26, C1, D1, D4 sont isolées. Tous les autres points non soumis à débat sont adoptés à l'unanimité :

- ✓ B.1 Convention CFEE transfert arrêt des comptes entre IF et Comue PSL (ComUE);
- ✓ B.4 Avenant n°1 à la convention PSL-CNSAD concernant l'inscription d'étudiants du
- ✓ CNSAD au CPES (ComUE);
- ✓ B.5 Convention de double diplomation de deuxième cycle Université de Bologne -EPHE- Université PSL (ComUE);
- ✓ B.6 Convention de double diplomation de deuxième cycle Université de Pise EPHE- Université PSL (ComUE);
- ✓ B.8 Convention de gestion de la mention « ingénierie de la sante » ESPCI (ComUE) ;
- ✓ B.11 Convention de gestion de la mention de master « Humanités numériques » ENC (ComUE) ;
- ✓ B.12 Convention de reversement PSL > EPHE pour PG Sciences Historiques (ComUE);
- ✓ B.13 Convention de reversement PSL > EPHE pour PG RESSO (ComUE);
- ✓ B.14 Convention de partenariat avec la FSMP (ComUE);
- ✓ B.15 Avenant 2 à la convention de délégation de gestion Q-Life (ComUE) ;
- ✓ B.17 Convention de reversement PSL > ENSAD pour EA 7410 SACRe (ComUE);
- ✓ B.18 Avenant à la convention de reversement PSL > CURIE pour accueil Lauréats 2018 (ComUE);
- ✓ B.19 Avenant à la convention de reversement PSL > ENS pour accueil Lauréats 2018 (ComUE);
- ✓ B.20 Convention de reversement PSL > EPHE pour accueil Lauréats 2019 (ComUE);
- ✓ B.21 Convention de reversement PSL > ESPCI pour accueil Lauréats 2019 (ComUE);
- ✓ B.22 Convention de reversement PSL > ICM pour accueil Lauréats 2019 (ComUE);
- ✓ B.23 Délégation de gestion administrative des doctorants PSL 2019-2020 (ComUE);
- ✓ B.24. Convention PSL-CNSAD pour le financement d'un atelier « Danse, Théâtre et interprétation » ;
- ✓ D.2 Licence Twinkle (FCS);
- ✓ D.3 Term-sheet de licence Spatialomics (FCS);
- ✓ D.5 Conventions Carnot (FCS);
- ✓ D.6 Convention de subvention Conseil Régional Ile-de-France- PSL (financements des activités de PSL Pépite) (ComUE) ;
- ✓ D.7 Avenant (tableau d'échéances de versements) à la convention de mécénat PSL-BNP Paribas (Licence Sciences pour un monde durable et impact positif) (FCS).

Concernant la Convention B.3 Modalités de recrutement 2020/21 des diplômes nationaux de masters PSL, un élu de la FCS demande s'il est possible de prévoir des tests de langue pour le français. Le Vice-président Recherche et programmes gradués précise qu'il n'y a pas d'exigence commune. La Vice-présidente relations internationales ajoute que dans les ambassades il y a des tests de français agrées, qui sont payants (DELF, DALF).

La convention B.3 est adoptée à l'unanimité.



Concernant la convention B.9 de reversement « Jouer et mettre en scène » CNSAD, Cédric PRUNIER indique qu'il s'agit d'une convention renouvelée chaque année. La Vice-Présidente Licence et affaires académiques indique que ce master fait partie de l'offre de formation PSL. Un élu de la FCS indique que l'origine de la convention aurait dû être précisée. Il s'étonne que soient prélevés 3% de frais de gestion. Le DGS rappelle qu'il n'est pas possible de les supprimer.

La convention B9 est adoptée à l'unanimité.

La convention B25 PSL-CNSAD de reversement des crédits attribués dans le cadre de la semaine inter-écoles 2019 (FCS) est adoptée à l'unanimité avec une abstention.

La convention B.26 PSL-Fémis de reversement des crédits attribués dans le cadre de la semaine inter-écoles 2019 (FCS) est adoptée à l'unanimité avec une abstention.

Concernant la convention C.1 cadre de financement de quatre services mutualisés support vie étudiante (ComUE) une représentante d'un chef d'établissement-composante indique s'abstenir.

La convention C.1 est adoptée à l'unanimité avec une abstention.

Concernant la convention D.1 Avenant de licence Mesobiotech (FCS), un élu de la FCS souhaite qu'elle soit décalée dans le temps et qu'on baisse les dépenses.

La convention D.1 est adoptée à l'unanimité avec une abstention.

Concernant le point D.4 Projets prématuration et modèle de convention (FCS) ; une représentante d'un chef d'établissement-composante se dit honorée de ce projet mais indique n'être pas à l'aise avec la rédaction de la délibération. Le Directeur Innovation et Entrepreneuriat à PSL lit une proposition de délibération émanant de l'école des Mines. Il est ainsi acté de prévoir des adaptations à la marges sur des propositions non substantielles.

Le point D.4 est adopté à l'unanimité avec une abstention.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

Alain FUCHS indique que la représentante de la ville de Paris, qui s'excuse auprès des administrateurs d'avoir dû quitter la présente séance avant son terme, souhaitait informer le Conseil d'Administration que le Conseil de Paris a bien voté la modification des statuts de l'ESPCI.

#### **F.1 UNIVERSITES EUROPEENNES**

La Vice-présidente relations internationales indique qu'il y a eu un accord pour rejoindre un consortium qui comprenait déjà deux établissements de PSL. Ce consortium portera sur une thématique développement durable et souhaite inclure une autre université de haut niveau. Une réunion sur ce consortium est prévue en janvier.

#### F.2 POINT D'ETAPE CONCERNANT AMYOT

Le point est reporté.

E.1 CA en formation restreinte pour le classement des candidats auditionnés sur le poste de PRAG en anglais du CPES



Alain FUCHS demande aux administrateurs enseignants-chercheurs et assimilés de bien vouloir demeurer quelques instants supplémentaires pour valider le recrutement d'un PRAG d'anglais.

Ce classement est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 18h.